



# Lions Club international District 112c

## Règlement pour l'attribution d'une subvention aux délégués du District 112c à la convention internationale de BOSTON 2023.

Le District 112c accordera une subvention de 1.000 € à ses délégués à la convention internationale de juillet 2023 à Boston, USA. Il y aura au maximum un délégué par zone et un délégué Léo (actuellement pas d'application).

Pour être admis comme délégué du District 112c, il faut répondre aux conditions suivantes :

1. Être membre d'un Lions Club du District 112c :  
Ce club doit être en règle de cotisation vis-à-vis du district, du Multi-district et de l'Association internationale à la date du 31 mars 2023
2. Être personnellement :  
En règle de cotisation vis-à-vis du club, district, du Multi-district et de l'Association internationale à la date du 31 mars 2023
3. Ne pas avoir déjà bénéficié d'une subvention similaire pour une des conventions internationales précédentes ou y avoir participé en bénéficiant d'une prise en charge partielle ou totale par Oak Brook ou le district ou le Multi-district, ceci afin de promouvoir la participation d'un Lions n'ayant jamais participé à une convention ou un forum européen.
4. Déclarer sur l'honneur ne bénéficier d'aucune autre aide financière d'une autre instance de notre association (donc, entre autres, du LCI, du Multi-district, d'un autre district ou du groupe de travail Voyages du Multi-district ou encore de son club)
5. S'être inscrit au voyage organisé par le groupe de travail Voyages du Multi-district avant le 31 mars 2023 et avoir payé l'acompte prévu pour ce voyage avant cette même date ;
6. Avoir réservé le « package » prévu par le Multi-district et l'avoir payé avant la date d'échéance défini lors de la réservation;
7. Avoir participé à :
  - a. La soirée du Multi-district
  - b. La parade internationale
  - c. La réception belge
  - d. La séance d'ouverture de la convention

- e. La seconde séance de la convention
  - f. La séance de clôture de la convention
  - g. Au moins deux séminaires (au choix) de la convention
  - h. La réception du District 112c
8. Avoir rempli le formulaire A en annexe.
9. Rédiger un rapport sur la convention internationale de BOSTON à remettre au gouverneur sortant, ainsi qu'au président de sa zone avant le 31 août 2023;
10. Rapporter à chaque président de club de sa zone un pins et si disponible fanion de la convention
11. Avoir, au préalable, été choisi comme candidat par les présidents de club de sa zone :
- a. Les présidents de clubs font un appel à candidature auprès des membres de leur club
  - b. Chaque président de zone est chargé de vérifier la validité des candidatures reçues
  - c. Au cas où le président de zone ne recueille qu'une seule candidature valable, celle-ci est adressée directement au gouverneur
  - d. Au cas où le président de zone aurait recueilli plusieurs candidatures à la date du 31 mars, il disposerait de deux semaines maximum pour faire tenir un scrutin parmi les présidents des clubs de sa zone pour choisir la seule candidature à transmettre au gouverneur
  - e. Au cas où une candidature non-valable d'une zone serait transmise au gouverneur, le candidat ne serait évidemment pas retenu.
  - f. La candidature du délégué de zone doit être transmise au Gouverneur et au secrétaire général pour le 30 avril 2023. Toute candidature qui parviendrait après le 30 avril 2023 sera irrémédiablement considérée connue non valable et la zone perdrait automatiquement la possibilité de voir subventionné un autre candidat.
  - g. Les candidatures valables seront confirmées à chacun par le secrétaire-général; à défaut, la candidature n'est pas valable et donc non admise à subvention.
12. La subvention sera versée au délégué ayant rempli toutes ses obligations après avis favorable du Gouverneur sortant et donc après le voyage qui est complètement à avancer par le délégué.
13. Tout cas litigieux sera soumis à la seule appréciation du Gouverneur sortant.

**Le Gouverneur,  
Matthias Munny**



# Lions Club international District 112c

**Formulaire A de demande de subvention du district 112c comme délégué de zone à la convention internationale des Lions Clubs de BOSTON.**

	Je soussigné,
Nom :	
Prénom :	
Lions Club :	
Zone :	
Je n'ai pas bénéficié d'une subvention pour une convention internationale antérieure	OUI                      NON
Je ne bénéficierai d'aucune autre aide financière d'une autre instance de notre association	OUI                      NON
Je me suis inscrit au voyage organisé par le Multi-district à la date du	
J'ai réservé le « package » prévu par le Multi-district	OUI                      NON
Je m'engage à participer aux manifestations suivantes : soirée du Multi-district, parade internationale, réception belge, séance d'ouverture de la convention, seconde séance de la convention, séance de clôture de la convention, au moins deux séminaires (au choix) de la convention et réception du District 112c.	OUI                      NON
Date :	
Signature :	